

RAPPORT ANNUEL | 2023



**Gardons le Nouveau-Brunswick
propre et vert**



Rivière Petitcodiac, Moncton, NB

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre.....	5
Vision, mission, rôle	5
Message du président.....	6
Défis et possibilités.....	7
Programme d'intendance des pneus	8
Programme d'écologisation de la peinture.....	10
Programme de récupération de l'huile et du glycol.....	12
Programme d'intendance des déchets électroniques	14
Programme de gestion des emballages et des produits de papier	16
Éducation et sensibilisation du public	18
Gouvernance de la Commission.....	19
Composition et structure.....	19
Membres de la Commission et mandats.....	20
Réunions de la Commission.....	20
Présence aux réunions	20
Comité de direction	21
Comité des finances et de l'audit	21
Comités consultatifs de l'industrie	22
Programme d'intendance des pneus	22
Programme d'écologisation de la peinture	22
Programme de récupération de l'huile et du glycol	23
Programme d'intendance des déchets électroniques.....	23
Rapport du plan d'affaires 2023 de Recycle NB soumis en vertu de la Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue	24
Rapport des auditeurs indépendants.....	26

2023

**Gardons le Nouveau-Brunswick propre et vert
pour les générations à venir**



1 243 670 PNEUS RECUEILLIS



281 541 LITRES DE PEINTURE RECUEILLIE



**3 332 788 LITRES D'HUILE ET 149 946 LITRES
DE GLYCOL RECUEILLIS**



**895 TONNES MÉTRIQUES DE DÉCHETS
ÉLECTRONIQUES RECUEILLIS**



**176 785 KILOGRAMMES D'EMBALLAGES ET DE
PRODUITS DE PAPIER RECUEILLIS**



**LE PLAN D'ÉCOLOGISATION POUR LES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES ET LES OBJETS MÉDICAUX
POINTUS OU TRANCHANTS APPROUVÉ**



**LE PLAN D'ÉCOLOGISATION POUR LES
CONTENANTS À BOISSON EN DÉVELOPPEMENT**

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

L'honorable Glen Savoie
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Monsieur le Ministre,

Au nom de la Commission et du personnel, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de 2023 de Recycle NB. Le rapport est présenté en vertu du paragraphe 11 du Règlement sur les matières désignées, Règl. du N-B 2008-54 de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*.



Erik Matchett
Président, Recycle NB

AU SUJET DE RECYCLE NB

VISION

S'assurer d'une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

MISSION

Gérer les programmes de réduction des déchets pour les matières désignées et veiller à une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

ROLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique soient gérées d'une façon qui veille à un environnement propre et sain.

GARDONS LE NOUVEAU-BRUNSWICK PROPRE ET VERT

Recycle NB est un organisme unique, de portée provinciale qui œuvre avec des partenaires de l'industrie afin de vous faciliter la tâche de recycler leurs produits. Nous voulons réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques et veiller à ce que les matières utiles soient réutilisées. Nous voulons faire en sorte que vous, vos enfants et vos petits-enfants soyez assurés d'un environnement durable pour des générations à venir.

QUINZE ANNÉES DE RECYCLAGE DES MATIÈRES DÉSIGNÉES - UN JALON À CÉLÉBRER!

L'année 2023 a marqué un jalon important chez Recycle Nouveau-Brunswick. Il s'est agi en effet de notre quinzième année à titre d'organisme responsable de la supervision des programmes de gestion des déchets pour les matières désignées. En quinze ans, nous avons réussi à réacheminer des millions de tonnes de déchets hors de nos sites d'enfouissement, la majorité desquelles a été recyclée en de nouveaux produits.

Le Nouveau-Brunswick a fait d'énormes progrès au cours des 40 dernières années en ce qui a trait à la gestion des déchets dans la province. À l'époque, on déposait les déchets dans des « dépotoirs » locaux pour les y enfouir ou les y brûler. Cette activité a causé du tort à l'environnement dans son ensemble, en ayant un impact négatif sur la qualité de l'air, notre eau potable, et nos forêts.

Au milieu des années 1980, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a changé la façon dont le Nouveau-Brunswick allait gérer ses déchets. On a ainsi éliminé plus de 300 dépotoirs à ciel ouvert et créé 12 Commissions de gestion des déchets solides qui allaient assumer la responsabilité pour la gestion des déchets solides dans leur région respective. On a remplacé les dépotoirs par des lieux d'enfouissement technique répartis à travers la province, entièrement équipés pour traiter la plupart des déchets et veiller à ce qu'ils soient gérés de la manière la plus sécuritaire et responsable qui soit.¹

À elle seule, cette initiative a contribué à des résultats plus que probants pour l'environnement, mais dans les années 1990, la province allait encore plus loin et créait le tout premier programme provincial de recyclage des récipients à boisson (en 1992) et le programme d'intendance des pneus (en 1996). Faisons un saut en 2008, lorsque le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* créait Recycle NB afin de prendre la charge de la Commission d'intendance des pneus, et de

superviser un nouveau programme de gestion de la peinture résiduelle, qui deviendra le tout premier programme du modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP). Au cours des quinze dernières années, notre mandat s'est élargi afin d'inclure cinq programmes REP supplémentaires, dont ceux de l'huile et du glycol, des déchets électroniques, des emballages et produits de papier, des produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants et, en 2023, des récipients à boisson.



Erik Matchett, président, Recycle NB

Mais le succès de nos programmes de gestion des déchets dépend largement de la bonne volonté des Néo-Brunswickois. Bien que nous ayons été instrumentaux à mettre les systèmes en place, ce n'est que grâce aux efforts quotidiens des Néo-Brunswickois que les matières désignées et autres produits sont effectivement recyclés. Nous vous disons « Merci ! » et attendons avec impatience de voir se poursuivre ce succès dans les années à venir.

Remerciements

J'aimerais remercier mes collègues commissaires pour leur appui constant et leur dévouement. Nous exerçons notre rôle de gérance environnementale avec grand sérieux, en tirant profit d'un large éventail d'expériences et de points de vue variés lors de l'élaboration de programmes de détournement des déchets pour le compte des Néo-Brunswickois. J'en profite aussi pour remercier le personnel de Recycle NB, qui œuvre sans relâche afin que le recyclage des matières désignées soit facile et pratique pour tous. Ensemble, nous préparons la voie vers un Nouveau-Brunswick plus propre, plus sain et plus vert.



¹ Réduction & réacheminement des déchets - *Un plan d'action pour le Nouveau-Brunswick, 2001.*

CROISSANCE ET CHANGEMENT

De nouveaux programmes qui annoncent de nouveaux défis et possibilités

L'année 2023 en a été une de changement et de croissance à Recycle Nouveau-Brunswick. Nous avons fêté 15 années d'intendance environnementale avec l'ajout d'un nouveau programme pour les récipients à boisson et avons approuvé le plan d'écologisation de deux nouveaux programmes, soit ceux des emballages et produits de papier (EPP) et des produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants. Ces programmes ont chacun présenté des défis uniques mais aussi d'importantes possibilités.

Notre plus important défi a été celui de collaborer avec les propriétaires de marques afin que soit mis sur pied un programme d'écologisation pour le programme EPP. Il nous a d'abord fallu considérer l'énorme quantité de matières à gérer. En effet, les emballages et produits de papier constituent la majeure partie des déchets ménagers, qu'il s'agisse de carton, de plastique, d'aluminium, d'acier, de papier ou de verre, la plupart de ces matières étant recyclables. Le second défi de taille a été l'inégalité des services de recyclage dans la province. Certaines municipalités offraient la collecte en bordure de rue pour le recyclage tandis que d'autres offraient des bacs ou des points de collecte communautaires. Enfin, le type de matières recyclées variait d'une région à l'autre, de même que la méthode de collecte. Certains résidents utilisaient un système à double flux, faisant usage de bacs verts (ou gris) et de bacs bleus, tandis que d'autres utilisaient un système à flux unique, faisant usage de sacs de plastique transparents.

Circular Materials est l'éco-organisme chargé de mettre en œuvre le programme EPP au Nouveau-Brunswick. Il a dû tenir compte de tous ces facteurs dans l'élaboration de son plan d'écologisation. Il a donc été décidé de prendre une démarche par phases afin de s'assurer d'un minimum de perturbations dans les services aux résidents. Ainsi, en novembre 2023, la

première phase du programme EPP était lancée dans un certain nombre de communautés de l'ouest de la province. Les phases restantes seront complétées en 2024.

En outre, en 2023, Circular Materials a conclu une entente avec de nombreux centres de remboursement dans la province pour qu'ils servent de points de collecte pour les emballages qui ne sont actuellement pas collectés en bordure de route. Cela comprend les pots de verre et les bouteilles de verre, les plastiques souples et le polystyrène blanc.

Circular Materials s'est engagé à simplifier les services de collecte à l'ensemble de la province durant la mise en œuvre des phases finales du programme EPP au cours des prochaines années. L'organisme s'est en outre engagé à mettre en œuvre des programmes de recyclage dans les écoles et les immeubles à multiples logement d'ici à 2027.



Le programme des emballages et produits de papier a été officiellement lancé en novembre 2023. De gauche à droite, l'on voit le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, Gary Crossman, le chef de la direction de Recycle NB, Frank LeBlanc, et le directeur de Circular Materials Atlantique, Jeff MacCallum.

Tournés vers l'avenir...

Recycle NB a vu son mandat s'élargir de nouveau en 2023 avec une modification au Règlement sur les matières désignées qui inclut un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les récipients à boisson. Encorp Atlantique est l'éco-organisme mandataire des propriétaires de marque du Nouveau-Brunswick, et est responsable d'élaborer un plan d'écologisation pour le programme. Le lancement était prévu pour le 1^{er} avril 2024.

Recycle NB a aussi approuvé un plan d'écologisation pour le programme des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants, soumis par l'Association pour la récupération de produits santé. Ce programme sera lancé en janvier 2024. Nous prévoyons aussi élargir notre rôle d'intendance

de l'environnement avec des programmes REP pour les piles et les ampoules et nous espérons faire transitionner le programme d'intendance des pneus vers le modèle REP. Cela nous amènera à un total de neuf programmes REP.

Nous sommes enchantés de poursuivre nos efforts visant à l'élaboration de ces nouveaux programmes et de continuer à œuvrer vers un Nouveau-Brunswick plus propre, plus sain et plus vert.



PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS

Perspective historique

Recycle Nouveau-Brunswick a été établi en 2008 en vertu du *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin de superviser et de gérer le programme d'intendance des pneus de la province. Grâce à ce programme, les consommateurs du Nouveau-Brunswick peuvent retourner leurs pneus usés en les déposant à n'importe lequel des détaillants de pneus dans la province.

Les pneus sont recueillis et traités à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) sise à Minto. La TRACC transforme 100 % de ces pneus en nouveaux produits à base de caoutchouc, par exemple, du paillis pour les plates-bandes, des revêtements de sol pour les terrains de jeux et des tapis de sol pour le bétail.



Faits saillants du programme

En 2023, la TRACC a été acquise par le Municipal Group of Companies (MGOC). L'entreprise compte maintenir sa présence à Minto où elle traite les pneus en fin de vie pour le Nouveau-Brunswick et entend conserver son effectif d'employés dévoués. On a commencé la modernisation de l'équipement, des installations et des chantiers afin d'augmenter les occasions de débouchés du marché de copeaux et de granulats de pneus. La collaboration avec ProMat, qui dure depuis 26 ans, permet de produire des tapis de sol pour le bétail des fermes laitières dans le monde entier, et est la clé d'un marketing réussi pour les pneus en fin de vie du Nouveau-Brunswick. La TRACC compte miser sur les succès obtenus jusqu'à présent afin d'accroître les occasions d'expansion pour l'avenir.

Le MGOC fournit des services de recyclage des pneus en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve depuis de nombreuses années déjà par le biais d'une entreprise affiliée, la Halifax C&D Recycling Ltd. C'est la même équipe de gestion qui surveillera les opérations au Nouveau-Brunswick et continuera d'œuvrer avec ses autres emplacements de recyclage afin de poursuivre la recherche d'utilisations bénéfiques des pneus en fin de vie.

Alors que nous sommes tournés vers l'avenir, Recycle NB s'apprête à effectuer la transition du programme d'intendance des pneus vers un modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP).



À l'instar de nos programmes REP actuels, cette transition oblige les producteurs à élaborer un plan d'écologisation pour la gestion des pneus en fin de vie dans la province. Pendant de nombreuses années, le programme d'intendance des pneus a été un leader au pays en matière d'innovation et de gestion des pneus en fin de vie. Le passage à un programme REP misera sur les succès antérieurs tout en permettant de nouvelles occasions pour le secteur du recyclage des pneus.

Ventes de pneus en 2023

Le programme d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick est autosuffisant. Les consommateurs paient un droit de recyclage à l'achat de pneus neufs de même que pour les pneus usagés d'une voiture importée au Nouveau-Brunswick. Les détaillants remettent ces écofrais à Recycle NB, qui à son tour finance les activités de collecte, de transport et de recyclage des pneus hors d'usage. Le Nouveau-Brunswick compte environ 700 détaillants de pneus.

Pneus vendus (en équivalents de pneu de passager - EPP) :
1 420 543 d'EPP en 2023
(1 464 988 d'EPP en 2022)

Cueillette des pneus en 2023

Recycle NB surveille attentivement la collecte de pneus au Nouveau-Brunswick pour s'assurer d'un taux de récupération de 100 %.

Pneus recueillis (en équivalents de pneu de passager - EPP):
1 243 670 d'EPP en 2023
(1 508 013 d'EPP en 2022)
***Taux de récupération des pneus : 87,6% (102,9% en 2022)**

ANNÉE	2019	2020	2021	2022	2023
Pneus vendus*	1 353 788	1 334 389	1 383 113	1 464 988	1 420 543
Pneus recueillis*	1 248 461	1 185 521	1 512 950	1 508 013	1 243 670
Taux de récupération	92,2 %	88,8 %	109,4 %	102,9 %	87,6 %

* Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.



Les pneus usés sont recyclés en de nouveaux produits à la TRACC sise à Minto, au N.-B. Photos de Denis Duquette

Système de traitement des pneus

En vertu du système de redevances établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de traitement des pneus hors d'usage sont payés une fois que les pneus récupérés sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont entre autres de réduire les frais d'administration et la fréquence de vérification des stocks.



Assurance de la qualité

Recycle NB s'assure de la qualité des services du programme d'intendance des pneus, qui doit répondre aux besoins de la population et des détaillants du Nouveau-Brunswick. En 2023, nous avons effectué 57 vérifications de détaillants choisis au hasard. Quarante étaient conformes. Dix-sept d'entre eux devaient des redevances, et 13 autres ont remis les redevances dues après le processus d'évaluation complété. Les quatre détaillants restants œuvrent afin d'être conformes. Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces pour échanger des pratiques exemplaires grâce à son appartenance à l'Association canadienne des agences de recyclage des pneus (ACARP).



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE LA PEINTURE

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1^{er} mai 2008. Le règlement confie à Recycle NB la responsabilité du programme d'écologisation de la peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) du Nouveau-Brunswick. On a attribué à Recycle NB la tâche d'effectuer la surveillance du programme pour le compte des Néo-Brunswickois.

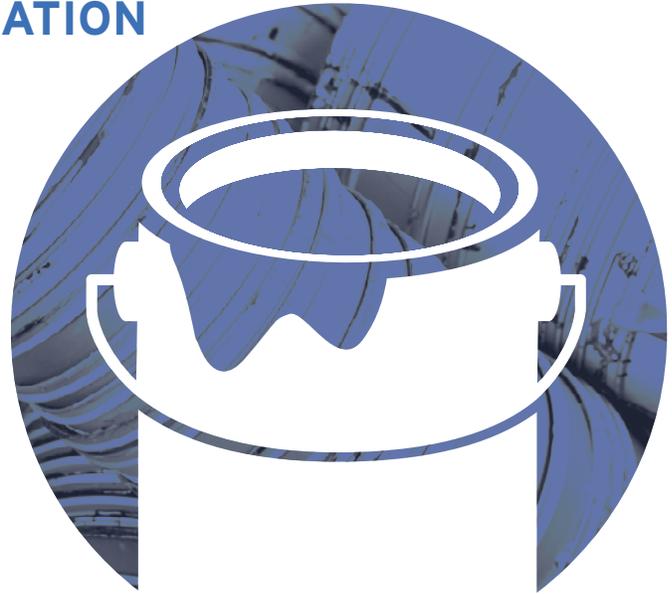
En juin 2008, Product Care Recycling était établie comme mandataire des propriétaires de marques inscrits au programme. Product Care Recycling a élaboré le programme d'écologisation de la peinture et des produits de peinture en conformité avec le *Règlement sur les matières désignées du Nouveau-Brunswick*. Le programme a démarré en 2009.



Réalisations - 2023

La sensibilisation du public à propos du programme d'écologisation de la peinture au Nouveau-Brunswick demeure élevée. À l'automne 2022, Product Care a commandé un sondage en ligne qui a démontré que 82 % des résidents qui avaient acheté de la peinture étaient au courant qu'elle pouvait être recyclée dans la province. Une autre étude au sujet de la sensibilisation des consommateurs est prévue pour 2024.

Dans le cadre de ses activités visant à continuer à sensibiliser les consommateurs à propos du programme d'écologisation de la peinture, Product Care a poursuivi en 2023 sa vaste campagne de marketing. La campagne comprenait des annonces télévisées qui ont généré plus de 6,5 millions d'impressions, de même que des annonces numériques qui ont généré plus de 7,6 millions d'impressions et plus de 28 000 clics dans la section Nouveau-Brunswick du site Web de Product Care. En 2023, on estime à 547 411 le nombre d'utilisateurs qui ont visité le site Web de Product Care, et l'on estime qu'environ 23 487 d'entre eux étaient du Nouveau-Brunswick. Des ressources imprimées bilingues ont été mises à disposition des emplacements de collecte partenaires qui pouvaient les commander du site web de Product care gratuitement.

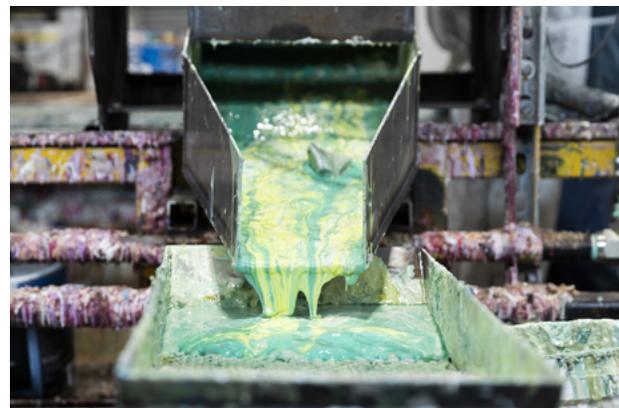


Ventes de peinture

En 2023, les propriétaires de marques ont rapporté avoir vendu environ 4 638 961 litres de produits de peinture acceptés par le programme. En comparaison, les ventes pour la même période en 2022 ont été de 4 941 453 litres, ce qui représente une baisse de 6 % en 2023 par rapport à 2022.

ESTIMATION DU VOLUME VENDU (L)

2023	4 638 961
2022	4 941 453
2021	5 341 222
2020	5 410 127
2019	4 660 038



Les restes de peinture sont préparés en vue du traitement pour en faire des produits de peinture recyclés aux installations de Laurentide Re/Sources de Richibucto, au N.-B. Photos de Denis Duquette

Collecte de peinture

Au 31 décembre 2023, le Nouveau-Brunswick disposait de 61 points de collecte acceptant les restes de peinture, leurs contenants, les teintures, vernis et aérosols pour le recyclage. Les points de collecte peuvent être des détaillants, des commissions de services régionaux et des centres de remboursement (bouteilles consignées).

En 2023, 281 541 litres de produits de peinture ont été recueillis, comparativement à 275 107 litres en 2022. Le tableau ci-dessous présente le volume de peinture résiduelle traitée pour l'année ainsi que les méthodes d'élimination utilisées :



Pourcentage de peinture résiduelle par méthode d'élimination, 2023

MÉTHODE	VOLUME (L)	POURCENTAGE
Réutilisation (grâce au programme d'échange de peinture)	539	0,2 %
Recyclage	204 000	75,3 %
Récupération d'énergie	20 523	7,6 %
Enfouissement	45 715	16,9 %
Incinération	0	0 %
Total	270 777	100 %

Collecte de contenants en métal et en plastique

Le tableau ci-dessous montre la quantité de contenants en métal et en plastique que Product Care Recycling a recueillie et recyclée durant l'année.

CONTENANTS RECUEILLIS ET RECYCLÉS (TONNES)				
Année	Métal	Seaux en plastique (PEHD 2)	Contenants de peinture en plastique (polypropylène)	Total (tonnes)
2023	75,5	5,3	32,7	113,5
2022	81,0	5,3*	32,8*	119,10
2021	67,4	5,5	28,8*	101,7
2020	53,3	4,7	12,8	70,8
2019	45,2	4,8	18,8	68,8

* Les contenants en plastique recueillis en 2021 (PP) et en 2022 (PEHD 2 et PP) ont été entreposés temporairement et recyclés en 2023.

PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Perspective historique

Le Nouveau-Brunswick lançait en 2014 un nouveau programme de responsabilité élargie des producteurs pour l'huile et le glycol (antigel) usagés. Le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* désigne l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol comme des matières qui doivent être recyclées au Nouveau-Brunswick.

La Société de gestion des huiles usagées de l'Atlantique (UOMA Atlantique) est l'éco-organisme désigné pour agir au nom des propriétaires de marques au Nouveau-Brunswick. UOMA a la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion des produits désignés en vertu du programme de récupération de l'huile et du glycol ainsi que d'informer les producteurs et le public à propos du programme.

Réalisations - 2023

UOMA Atlantique exploite un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) au nom des 194 membres de la province du Nouveau-Brunswick. En 2023 il y avait 183 points de dépôt UOMA Atlantique inscrits où les résidents peuvent déposer leurs produits d'huile et de glycol usagés, et sept récupérateurs servant les entreprises qui génèrent un volume plus important d'huile et de glycol usagés.

En 2023, UOMA Atlantique a poursuivi ses activités de sensibilisation au sujet du programme de récupération de l'huile et du glycol usagés ainsi que des produits qui peuvent être recyclés au Nouveau-Brunswick. L'association a lancé un nouveau site web fraîchement redessiné comptant plus d'information ainsi qu'un outil facile d'usage permettant aux ménages et aux mécaniciens bricoleurs de trouver un point de dépôt, et aux entreprises de trouver un récupérateur. En 2023 le nouveau site web a obtenu plus de 36 000 visites.

Outre le nouveau site web, UOMA Atlantique a investi dans de la recherche nouvelle afin de trouver plus de débouchés pour les filtres à huile usagés des véhicules en fin de vie dans la province et a bonifié les incitatifs de retour (IR) à la disposition des récupérateurs et des transformateurs au Canada atlantique afin de les appuyer en matière de coûts de transport et d'accroître leur capacité. Des représentants d'UOMA Atlantique ont rencontré des installations municipales de gestion des déchets et des ports afin de les informer à propos du programme, et ont participé à des salons du consommateur/commerciaux afin d'accroître la sensibilisation aux produits pouvant être recyclés.



VENTES ET COLLECTE

Veuillez prendre note qu'en raison d'un délai dans le rapport, certains volumes de matières désignées recueillis en 2022 n'ont pu être reportés qu'en 2023. Pour cette raison, les taux de récupération indiqués pour 2022 sont ajustés en fonction de cette situation.

Ventes d'huile

UOMA Atlantique a rapporté qu'en 2023, un total de 14 806 158 litres d'huile ont été vendus au Nouveau-Brunswick.

Collecte d'huile

Il existe 183 points de collecte pour l'huile et le glycol usagés dans la province. En 2023, 10 245 861 litres d'huile usagée pouvaient être récupérés. Environ 55 %, ou 5 578 871 litres, d'huile usagée a été récupérée dans de petites fournaies à l'huile approuvées, et 3 332 788 litres d'huile usagée ont été recueillis et acheminés dans des installations de recyclage. Cela représente un taux de récupération de 87 % en 2023, ce qui dépasse le taux de récupération pour le programme, qui est de 75 %.

ANNÉE	HUILE RECUEILLIE (LITRES)
2023	3 332 788
2022	3 490 723
2021	3 345 918
2020	2 651 177
2019	3 057 400

Vente et collecte de filtres à huile

En 2023, le nombre de filtres à huile vendus au Nouveau-Brunswick était de 1 200 942 unités. UOMA Atlantique a recueilli 1 156 418 unités, ce qui représente un taux de récupération de 96,3 %, ce qui dépasse l'objectif du programme de 75 %.

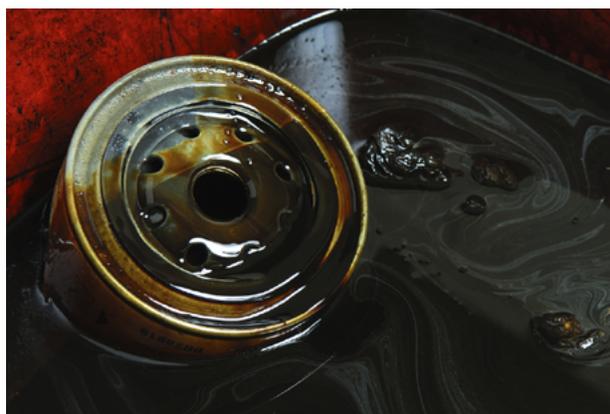
ANNÉE	FILTRES À HUILE RECUEILLIS (UNITÉS)
2023	1 156 418
2022	1 282 308
2021	979 636
2020	927 063
2019	985 177

Contenants d'huile récupérés

En 2023, 426 131 kg de contenants d'huile ont été vendus au Nouveau-Brunswick, dont 404 824 kg étaient récupérables*. UOMA Atlantique a recueilli 281 242 kg de contenants, ce qui représente un taux de récupération de 69,5 %, ce qui est en-deçà de l'objectif du programme de 75 %.

ANNÉE	CONTENANTS D'HUILE RECUEILLIS (KG)
2023	281 242
2022	301 740
2021	233 245
2020	244 502
2019	240 374

*Contenants d'huile : Une étude réalisée en 2008 par RECYC-QUÉBEC et la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) montrait que 5 % des contenants étaient réutilisés et ne pouvaient donc pas être récupérés.



Ventes et collecte du glycol (antigel)

En 2023, 1 596 515 litres de glycol ont été vendus au Nouveau-Brunswick. De ce total, 685 703 litres étaient récupérables. UOMA Atlantique a recueilli 149 946 litres de glycol, et en plus, 249 769 litres ont été gérés par d'autres méthodes approuvées, ce qui représente un taux de récupération de 58,3 %, soit un taux inférieur à l'objectif du programme qui est de 75 %.

ANNÉE	GLYCOL RECUEILLI (LITRES)
2023	149 946
2022	184 767
2021	142 362
2020	121 299
2019	125 847

Contenants de glycol recueillis

En 2023, 56 198 kg de contenants de glycol ont été vendus au Nouveau-Brunswick. De ce total, UOMA Atlantique a récupéré 14 143 kg, ce qui représente un taux de récupération de 25,2 %, soit un taux en-deçà de l'objectif du programme qui est de 75 %.

ANNÉE	CONTENANTS DE GLYCOL RECUEILLIS COLLECTED (KG)
2023	14 143
2022	15 749
2021	13 149
2020	14 760
2019	14 561

Gestion de programme

Recycle NB continue d'inciter UOMA Atlantique à établir des stratégies et à mettre en œuvre des plans d'action qui l'aideront à atteindre les cibles réglementées. Recycle NB continuera de surveiller le progrès et le rendement de ce programme et est déterminé à veiller à ce que ces produits soient gérés de sorte de s'assurer d'un environnement propre et sain.

PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES

Perspective historique

En 2017, le gouvernement provincial modifiait le *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* pour veiller au recyclage des produits électroniques. L'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE) gère et exploite le programme de recyclage des déchets électroniques au Nouveau-Brunswick.

Dans le cadre de son plan d'écologisation, l'ARPE a établi un réseau de points de collecte au Nouveau-Brunswick. Les produits acceptés pour le recyclage comprennent les téléviseurs, ordinateurs, accessoires d'ordinateurs, téléphones cellulaires, ordinateurs portables, tablettes électroniques, magnétoscopes, lecteurs de disques compacts, etc.

Réalisations - 2023

L'ARPE a connu de nouveau cette année une croissance dans les secteurs clés du programme. Le nombre de points de collecte est passé de 77 à 80 dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. En outre, l'ARPE s'est concentrée sur la collecte auprès des entreprises locales, des écoles et d'autres endroits exigeant une collecte en vrac en 2023 avec l'introduction d'une page dans son site web du Nouveau-Brunswick permettant de réserver une collecte. Cela permet aux entreprises et aux institutions de réserver facilement à partir d'un point central la collecte de déchets électroniques.

Selon un sondage complété en 2023, le programme a maintenu un taux élevé de sensibilisation à l'ensemble du Nouveau-Brunswick avec un taux de sensibilisation de 76 %, ce qui excède la cible du programme de 70 %, telle qu'établie dans le plan d'écologisation.

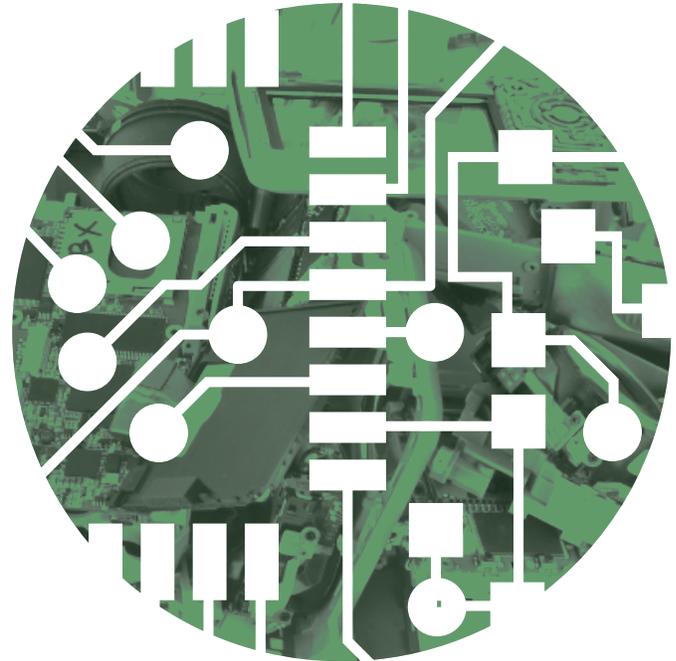
En outre en 2023, l'ARPE a complété un nouveau plan d'écologisation pour les déchets électroniques dans la province. Le nouveau plan est en vigueur du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Matériel vendu au Nouveau-Brunswick

En 2023, l'ARPE a signalé la vente de 1 218 759 produits électroniques au Nouveau-Brunswick. Cela comprenait les téléviseurs, systèmes audio-visuels ménagers, ordinateurs et ordinateurs portables, imprimantes et téléphones cellulaires.

Matières recueillies

En 2023, l'ARPE a recueilli un poids total de 895 tonnes métriques de produits électroniques au Nouveau-Brunswick.



ANNÉE	TONNES MÉTRIQUES
2023	895
2022	983
2021	1 026
2020	971
2019	1 055

Matières gérées par méthode

Le programme permet de recycler en toute sécurité toutes les matières recueillies et encourage la réutilisation du matériel électronique lorsque cela est possible. Le poids total de produits électroniques déuets traité en 2022 était de 918 tonnes métriques. Voici un portrait de la gestion des produits recueillis en 2023 :

Matières récupérées	88,15 %
Énergie récupérée	0,76 %
Autres moyens d'élimination	4,83 %
Décharge	6,26 %
Total	100 %

Matières traitées

Le matériel électronique contient des matières de grande valeur qui peuvent être réutilisées. Le plan de gestion de l'ARPE veille à ce que la plus grande quantité de matières soit récupérée et réutilisée.

Matière/composant	% du flux de matières	Traitement
Verre de plomb	6,57 %	Les tubes sont séparés manuellement ou mécaniquement, et soit nettoyés et transformés en calcin à utiliser dans la production de verre, soit fondus pour récupérer le plomb dans le verre
Verre	3,84 %	Le verre non contaminé est transformé mécaniquement en calcin à utiliser dans la production de verre.
Plastique	14,89 %	Les plastiques sont séparés manuellement ou mécaniquement. Les plastiques identifiables sont nettoyés, triés et mis en granules pour être réutilisés; les plastiques non identifiables sont éliminés dans un lieu d'enfouissement, brûlés dans une fonderie ou gérés selon un processus de récupération d'énergie à partir de déchets.
Métaux ferreux	15,04 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Métaux mixtes	37,51 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Bois	0,13 %	La matière est séparée manuellement ou mécaniquement par un processus de récupération d'énergie à partir de déchets, ou enfouis.
Cartes de circuits imprimés	3,55 %	Les cartes sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les imprimés métaux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction.
Fils/câbles	2,00 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement et fondues pour récupérer les métaux, et les plastiques sont utilisés comme carburant de remplacement dans le processus d'extraction ou séparés mécaniquement et enfouis.
Cuivre	2,04 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Aluminium	1,64 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés.
Ferraille de cuivre	0,02 %	Les métaux sont séparés manuellement ou mécaniquement et fondus pour être récupérés
Autres	10,96 %	Les matières sont séparées manuellement ou mécaniquement au moyen d'un processus de récupération d'énergie ou enfouis (tapis pour haut-parleur, mousses, rubans magnétiques, bourre de broyage, CD, plastique d'emballage, papier et carton, balayures et autres matières diverses de petit volume).
Piles	0,52 %	Les piles sont séparées mécaniquement pour récupérer les métaux.
Encre/cartouches de toner	0,76 %	Les cartouches sont nettoyées et remises à neuf pour être réutilisées ou traitées au moyen d'un processus de récupération d'énergie.
Poussières	0,02 %	Les poussières sont séparées mécaniquement et fondues pour être récupérées.
Lampes au mercure	0,48 %	Les lampes sont traitées mécaniquement pour séparer le verre, le métal et la poudre de phosphore. La poudre de phosphore est ensuite distillée plus longuement pour récupérer le mercure. Le métal et le verre sont aussi récupérés pour un usage ultérieur.
Éthylène glycol	0,03 %	Le glycol est drainé manuellement des tubes fluorescents et raffiné pour un usage ultérieur.

PROGRAMME DE GESTION DES EMBALLAGES ET DES PRODUITS DE PAPIER

Perspective historique

Le gouvernement provincial a modifié le *Règlement sur les matières désignées - Loi sur l'assainissement de l'environnement* afin d'y inclure un programme de recyclage des emballages et produits de papier en octobre 2021. Circular Materials Atlantique administre le programme au Nouveau-Brunswick.

Circular Materials Atlantique est l'organisme responsable de la mise en œuvre d'un plan d'écologisation pour la collecte et la gestion de tous les produits réglementés dans le cadre du Programme de recyclage des emballages et produits de papier et de la sensibilisation du public au sujet du programme.



Réalisations - 2023

En 2023, nous avons vu l'introduction d'une nouvelle approche en matière de recyclage au Nouveau-Brunswick. En mai 2023, Recycle NB a approuvé le plan d'écologisation pour les emballages et produits de papier, que Circular Materials Atlantique a soumis au nom des producteurs. Six mois plus tard, on lançait la phase 1 du plan dans six régions de la province, et l'on prévoit lancer la phase 2 le 1^{er} mai 2024.

Circular Materials Atlantique a élaboré un ensemble de ressources éducatives et promotionnelles, lancées en même temps que le programme dans toute la province, dans le but d'informer et de sensibiliser le public au sujet du recyclage. Le contenu des ressources est fondé sur la collecte de données de consommation obtenues par le biais de groupes de discussion tenus en 2022 et en 2023. Les ressources renseignent au sujet de la transition vers le nouveau cadre de recyclage, présentent des trucs sur la façon de réduire la contamination, et renseignent les consommateurs au sujet des avantages de recycler davantage.

En 2023, Circular Materials Atlantique s'est allié au réseau de l'Association des recycleurs de l'Est qui offre des centres de remboursement dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick où l'on peut apporter ses emballages et produits de papier. Les matières qu'on peut y apporter sont les emballages en verre, les plastiques souples, le polystyrène de mousse blanc et le carton servant à emballer les récipients de boisson. Certains centres de remboursement ont commencé à accepter ces matières en novembre et en décembre 2023.



Rendement du programme

Les nombres figurant dans les tableaux 1 à 4 proviennent de Circular Materials Atlantique et sont fondés sur des données limitées obtenues entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2023 (soit la période approuvée pour rendre compte). Aucune donnée d'évaluation (audit) n'est disponible pour cette période. D'ici la fin de 2024, Circular Materials Atlantique aura mis sur pied un centre d'audit afin de veiller à pouvoir recueillir les données d'évaluation et en rendre compte à l'avenir.

Nota : pour ce qui est du réseau de centres de remboursement de l'Association des recycleurs de l'Est, les matières sont rapportées comme étant « collectées » puisqu'elles sont triées à la source avant d'être ramassées par les camions.



ECO360, à Moncton, détourne chaque année des milliers de tonnes de matières recyclables de son site d'enfouissement. Photos par Denis Duquette

TABLEAU 1 : DONNÉES TOTALES FOURNIES PAR LES PRODUCTEURS (EN KG) POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK POUR LES CINQ CATÉGORIES DE MATIÈRES DÉSIGNÉES

Papier	Plastique rigide	Plastique souple	Métal	Verre
24 349 949	8 484 068	4 128 648	2 470 277	2 910 506

Nota: Les données fournies par les producteurs proviennent des producteurs qui sont inscrits auprès de Circular Materials au N.-B.

TABLEAU 2 : POIDS TOTAL (KG) POUR CHAQUE MATIÈRE COLLECTÉE EN BORDURE DE ROUTE ET DANS LES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Type de matière	Papier	Plastique rigide	Plastique souple	Métal	Verre
Poids total collecté ¹	8 392	0	0	0	0
Poids total collecté par flux unique ²	147 340 kg pour les six communautés (cinq municipalités et une Première nation) qui ont établi une entente avec Circular Materials Atlantique entre le 1 ^{er} novembre et le 31 décembre 2023.				

Nota: Comme Circular Materials Atlantique n'a pas encore commencé d'évaluation des matières entrant par rapport au réseau post-collecte, il ne possédait pas les données nécessaires pour différencier les données de flux unique en leurs divers composants. Flux unique signifie les matières collectées en bordure de route depuis un seul contenant.

TABLEAU 3 : POIDS TOTAL (KG) COLLECTÉ PAR LES CENTRES DE REMBOURSEMENT/INSTALLATIONS DE RETOUR

Source	Papier	Plastique rigide	Plastique souple	Métal	Verre
Association des recycleurs de l'Est (ERA) Nouveau-Brunswick	18 777	288	1 998	0	0

Nota: Les nombres figurant au tableau ci-dessus constituent le poids total de collecte provenant de tous les centres de remboursement/installations de retour. Ces installations trient les matières par catégorie de matières après qu'elles leur soient parvenues.

TABLEAU 4 : POIDS TOTAL (KG) DE MATIÈRES COLLECTÉES, RÉUTILISÉES, RECYCLÉES, COMPOSTÉES, RÉCUPÉRÉES EN ÉNERGIE, RETENUES OU GÉRÉES AUTREMENT

Type de matière	Papier	Plastique rigide	Plastique souple	Métal	Verre
Réutilisée	0				
Recyclée	5 310	420	0	520	0
Récupérée en énergie	0				
Retenue (entreposage) flux unique			139 380		
Retenue (entreposage)	18 777	288	1 998	0	0
Traitée autrement	0				
Mise au rebut/enfouie			1 710 contaminés*		
Total	NA	NA	NA	NA	NA

Nota : Les détails par matière individuelle sont présentés lorsqu'ils sont disponibles depuis des sources variées. Le niveau de détail disponible varie car le tri est fait à la source pour certaines installations alors que d'autres n'ont pas évalué les matières ou expédié les matières vers les marchés finaux.

* Les matières mises au rebut/enfouies comprennent des produits non recyclables que les résidents ont déposé en bordure de route et qui nécessitent une gestion par une installation de traitement. Il est possible qu'une petite quantité de matières recyclables ait été manquée, mais le pourcentage est minime.

¹ Ce tableau comprend la collecte dans les écoles et en bordure de route. On trouvera le poids collecté par les centres de remboursement/installations de retour au Tableau 3.

² Ces données comprennent uniquement les matières collectées des écoles.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB œuvre à renforcer le contact avec les Néo-Brunswickois pour les inciter à contribuer à la protection de l'environnement en recyclant les matières désignées et ainsi le préserver pour les générations à venir. Chaque année, nous mettons en œuvre un plan de communications et une stratégie de marketing intégrés, en plus des initiatives promotionnelles que lancent nos partenaires de l'industrie, cela dans le but de changer les comportements en faveur du recyclage.



Une personne qui fait du bénévolat pour Habitat pour l'humanité de la région de Fredericton peint une maison à Fredericton en 2023. La peinture recyclée pour les deux maisons a été généreusement offerte gratuitement par Laurentide Re/Sources.

Dans le but de mieux comprendre notre public cible et ses priorités de recyclage, nous avons commandé une étude auprès de la firme Narrative Research en 2023, menée auprès de 400 résidents du Nouveau-Brunswick, choisis au hasard. Nous y avons inclus des questions de connaissance générale ainsi que certaines questions spécifiques ayant trait au recyclage des pneus. Voici un sommaire des faits saillants de l'étude :

- La connaissance de Recycle NB a pris de l'ampleur et une forte majorité de la population connaît maintenant l'organisme. Quatre résidents sur cinq au Nouveau-Brunswick connaissaient Recycle NB, ce qui représente le double des statistiques de 2015.
- L'information obtenue au sujet de Recycle NB provenait de diverses sources. La source la plus citée était la télévision, suivie des médias sociaux, de la correspondance, d'internet, de la radio, et des journaux.
- La moitié des résidents du Nouveau-Brunswick savait que les droits de recyclage (écofrais) qu'ils paient au moment de l'achat de pneus contribuaient au coût du recyclage des pneus. Cinquante pour cent de la population savait qu'il était possible de rapporter des pneus usés à n'importe quel détaillant pour le recyclage et cela, sans frais. De ce nombre, quatre personnes sur 10 ont confirmé avoir recyclé leurs pneus auprès de détaillants du Nouveau-Brunswick en 2023; cela indique l'occasion de mener plus de sensibilisation au sujet du programme.

- Lorsqu'il s'agit de savoir où aller pour recycler ses pneus usés, les Néo-Brunswickois sont plus portés à se rendre en ligne pour obtenir cette information. Le site web de Recycle NB a été mentionné par un certain nombre de répondants. Près de la moitié des répondants ont indiqué se rendre en ligne en général, tandis qu'une personne sur cinq a mentionné se rendre dans le site web de Recycle NB en particulier. Une personne sur cinq a également mentionné se rendre auprès des détaillants.

En 2023, la campagne de marketing de Recycle Nouveau-Brunswick comprenait des annonces télévisées, ainsi que des annonces dans les journaux et dans les médias numériques afin de rejoindre un vaste auditoire cible. La campagne s'est concentrée sur des messages incitant les Néo-Brunswickois à se rendre dans notre site web afin d'en apprendre plus au sujet de nos programmes de recyclage et de trouver des points de collecte. Au cours de l'année qui s'est écoulée, plus de 35 000 visiteurs se sont rendus dans notre site web (recyclenb.com), comparativement à 45 000 en 2022. Recycle NB veillera à rafraîchir sa campagne de marketing en y ajoutant une nouvelle publicité télévisée et en augmentant sa campagne en ligne en 2024.



Une famille de Fredericton s'installe joyeusement dans sa nouvelle demeure.

Approche communautaire

Recycle Nouveau-Brunswick a l'occasion d'interagir directement avec le public par l'entremise de salons commerciaux, lors desquels nous leur fournissons des renseignements et des dépliants au sujet du recyclage des matières désignées. En 2023, Recycle NB a pris part à quatre salons commerciaux, soit les salons de l'habitation de Saint-Jean, du Grand-Moncton et de Fredericton, de même qu'au salon de l'habitation et du plein-air d'Edmundston.

Création de partenariats

En 2023, Recycle NB a eu le plaisir de poursuivre son partenariat avec Laurentide Re/Sources et Habitat pour l'humanité. L'an dernier, Laurentide Re/Sources a généreusement accepté de faire un don de peinture pour des maisons construites par Habitat pour l'humanité des régions de Fredericton, Moncton et Saint-Jean.

GOVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique nomme les membres de la Commission de Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. Grâce à la diversité de leurs antécédents et de leur expérience, les membres de la

Commission sont en mesure d'apporter des points de vue uniques à la résolution des questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la Commission sont définis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. La Commission a notamment la responsabilité de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié une responsabilité d'intendance.

La Commission a aussi la responsabilité d'approuver les plans d'écologisation des programmes.

La Commission exerce son rôle de surveillance des opérations de Recycle NB par le biais de réunions régulières de la Commission et des comités. La Commission a deux comités : le comité de direction, et le comité des finances et de la vérification. Les parties prenantes participent au fonctionnement de Recycle NB par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.



Deuxième rangée : Erik Matchett, Emil Olsen, Anne Bard-Lavigne, Richard Gaudet
Première rangée : Shane Steeves, Jacqueline Carrier, Christelle Léger

VOICI LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK ET LA DURÉE DE LEUR MANDAT AU 31 DÉCEMBRE 2023 :

Membre	Mandat
Erik Matchett, président, Fredericton (N.-B.)	12 octobre 2022 - 11 octobre 2025
Emil Olsen, vice-président, Quispamsis, (N.-B)	12 octobre 2022 - 11 octobre 2025
Christelle Léger, Dieppe, (N.-B)	18 juin 2021 - 17 juin 2024
Shane Steeves, Shediac Cape, (N.-B)	18 juin 2021 - 17 juin 2024
Richard Gaudet, Dieppe, (N.-B)	18 juin 2021 - 17 juin 2024
Jacqueline Carrier, Edmundston, (N.-B)	22 octobre 2021 - 21 octobre 2024
Anne Bard-Lavigne, Beresford, (N.-B)	3 juin 2022 - 2 juin 2025

RÉUNIONS DE LA COMMISSION

La Commission a tenu huit réunions en 2023.

Date	Place	Type de réunion
3 février	Fredericton	Réunion ordinaire de la Commission
27 mars	Réunion Teams	Réunion extraordinaire de la Commission
21 avril	Fredericton	Réunion ordinaire de la Commission
16 juin	Bathurst	Réunion ordinaire de la Commission
13 juillet	Réunion Teams	Réunion extraordinaire de la Commission
15 septembre	St. Andrews	Réunion ordinaire de la Commission et AGA
15 novembre	Réunion Teams	Réunion extraordinaire de la Commission
1 ^{er} décembre	Fredericton	Réunion ordinaire de la Commission

PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

En 2023, le taux de présence des membres aux réunions de la Commission a été de 95 %.

Membre	Réunions
Erik Matchett	8/8
Emil Olsen	8/8
Christelle Léger	8/8
Shane Steeves	8/8
Richard Gaudet	7/8
Jacqueline Carrier	8/8
Anne Bard-Lavigne	6/8

COMITÉS

Comité de direction

Le comité de direction est composé de quatre membres de la Commission (présidence et vice-présidence et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.
- Conseiller la présidence de la Commission et le chef de la direction.
- Établir des critères pour l'évaluation du rendement du chef de la direction.
- Évaluer le rendement du chef de la direction.
- Recommander à la Commission des niveaux de rémunération et d'avantages pour le personnel.
- Coordonner et superviser l'évaluation du rendement de la Commission.
- S'assurer de l'initiation appropriée des nouveaux membres de la Commission.

Membres

- Erik Matchett, président
- Emil Olsen, vice-président
- Anne Bard-Lavigne
- Christelle Léger

Comité des finances et de la vérification (audit)

Le comité est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission. Le chef de la direction est membre d'office.

Les attributions du comité concernant la fonction des finances sont les suivantes :

- S'assurer que la Commission s'acquitte de ses responsabilités fiduciaires.
- Conseiller de manière générale la direction au sujet du budget annuel.
- Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placements, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève de la compétence de la Commission.

Membres

- Emil Olsen, président
- Jacqueline Carrier
- Shane Steeves
- Richard Gaudet

Les attributions du comité concernant la fonction de la vérification sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction de vérification interne.
- Examiner l'étendue et l'approche en matière de vérification du vérificateur externe.
- Examiner le rendement du vérificateur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question de vérification qui relève de la compétence de la Commission.

Comités consultatifs de l'industrie

Nous invitons les intervenants de l'industrie à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie (CCI) pour les pneus, la peinture, l'huile et le glycol, ainsi que les déchets électroniques. Ces comités sont présidés par des membres de la Commission de Recycle NB. Avec ce régime de gouvernance, la Commission profite des connaissances et des conseils des parties prenantes

de manière efficace et équitable. Les membres des CCI se réunissent régulièrement pour discuter des observations, des préoccupations et des suggestions exprimées et élaborer des solutions novatrices. Grâce à la collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les parties prenantes, la Commission et le personnel de Recycle NB peuvent régulièrement entendre et évaluer une diversité de points de vue et en tenir compte.



Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Emil Olsen, *président*
- Recycle NB, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- Recycle NB, Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- TRACC, Stephen Richardson, *président*
- Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, *directeur général*
- Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick, Darcy LeBlanc, *directeur général*
- EC0360 (Commission de services régionaux du Sud-Est), Sebastian Hultberg, *directeur, Gestion des déchets solides*



Programme d'écologisation de la peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie

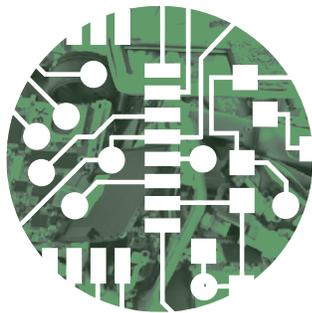
- Recycle NB, Christelle Léger, *présidente*
- Recycle NB, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- Recycle NB, Sandra Ellis, *gestionnaire des programmes*
- Recycle NB, Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- Association pour la gestion responsable des produits, Brian Bastien, *président*
- Association pour la gestion responsable des produits, Mannie Cheung, *vice-président*
- Association pour la gestion responsable des produits, Mario Anda, *gestionnaire principal de programme*
- Association pour la gestion responsable des produits, Don Shea, *coordonnateur pour le N.-B.*
- Home Hardware Stores Limited, Steven Morneault, *conseiller régional, Peinture et produits de marque*
- Conseil canadien du commerce au détail, Jim Cormier, *directeur, Atlantique*
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers, *directeur général*
- Laurentide Re/Sources, Bernie Hébert, *directeur des opérations manufacturières*
- Hebert's Recycling Inc., Carole Sargent, *chef de bureau*
- Commission des services régionaux du Nord-Ouest, Richard Lebel, *représentant*



Programme de récupération de l'huile et du glycol

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Shane Steeves, *président*
- Recycle NB, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- Recycle NB, Neda Tomic, *gestionnaire des programmes et de la conformité*
- Recycle NB, Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- Parkland, Mike Jennex, *chargé principal des grands comptes*
- Michaud Petroleum, Stephane Landry, *directeur des ventes et conseiller principal/ de succursale, combustibles et lubrifiants*
- Midland, Travis Crossman, *gestionnaire d'entretien*
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur, Atlantique*
- Conseil canadien du commerce de détail, David Bois, *représentant*
- Commission de services régionaux du Grand-Miramichi, Mélanie Rousselle, *directrice générale des services de gestion des déchets solides*
- RPM Eco, Pierre Gendron, *vice-président*
- RPM Eco, Pascal Bissonnette, *gestionnaire, développement des affaires*
- RPM Eco, Colin O'Brien, *gestionnaire des centres de collecte*
- GFL Environmental Inc., Adam Hayes, *directeur de district*
- GFL Environmental Inc., Jonathan Whitlock, *directeur des opérations régionales*
- UOMA Atlantic, Luc Gagnon, *directeur général*
- UOMA Atlantic, Jean-François Richard, *contrôleur*
- UOMA Atlantic, Mona Rossiter, *directrice, opérations T.-N.-L. et communications*



Programme d'écologisation des produits électroniques

Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB, Erik Matchett, *président*
- Recycle NB, Frank LeBlanc, *chef de la direction*
- Recycle NB, Jamie Seamans, *directeur des programmes*
- Recycle NB, Sandra Ellis, *gestionnaire des programmes*
- Association pour le recyclage des produits électroniques, Cliff Hacking, *président*
- Association pour le recyclage des produits électroniques, Gerard MacLellan, *directeur général*
- Association pour le recyclage des produits électroniques, Karen Ulmanis, *directrice de programme*
- LGECI, Tammy Bontoft, *gestionnaire, réclamations et contrats*
- Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, *directeur, Atlantique*
- Commission de services régionaux de Kent, Isabelle Godin, *directrice générale adjointe*
- Carrefour Environnement Saguenay, Réjean Pilote, *directeur des affaires*
- GM Rioux, Mélanie Desjardins, *vice-présidente, opérations et administration*
- Eastern Recyclers Association, Bruce Rogers, *directeur général*
- Ordinateurs pour les écoles Nouveau-Brunswick, Roy Crawford, *directeur général*

RAPPORT DU PLAN D'AFFAIRES 2023 DE RECYCLE NB SOUMIS EN VERTU DE LA LOI SUR LA REDDITION DE COMPTES ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

En 2023, Recycle NB a été désigné à titre d'organisme de la Couronne de catégorie 1 en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*. Ainsi, Recycle NB a reçu une lettre de mandat du ministre de l'Environnement et du Changement climatique et par conséquent, doit lui remettre annuellement un plan d'affaires dans lequel nous présentons nos buts et objectifs ainsi que des mesures du rendement nous permettant d'évaluer l'efficacité de nos programmes et activités.

La section qui suit rend compte des objectifs présentés dans le plan d'affaires 2023 et de notre réussite à atteindre ces objectifs.

Mandat

Recycle NB s'efforce de diriger et d'appuyer des initiatives qui contribuent à obtenir un environnement plus sain et durable dont les Néo-Brunswickois pourront profiter pour des générations à venir. Notre mandat est de superviser les programmes de réacheminement des déchets pour les matières désignées, tel que le définit le Règlement sur les matières désignées de la *Loi sur l'assainissement de l'Environnement*.

Buts

Les buts et objectifs de Recycle NB sont conformes aux initiatives et projets présentés dans le Plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides 2023-2030 du ministère de l'Environnement et du Changement climatique. Ils appuient ces projets dont l'objectif est que le Nouveau-Brunswick parvienne à une réduction annuelle de 40 000 tonnes de déchets solides enfouis d'ici 2030, tout en établissant une base qui permettra à la province d'œuvrer réellement et efficacement à réduire encore plus ses déchets à l'avenir.

En 2023, Recycle NB a réalisé avec succès chacun des buts présentés dans le Plan d'affaires de 2023 que l'organisme a soumis au ministre. Ces buts étaient les suivants :

- Promouvoir la réduction des déchets grâce à la surveillance de programmes qui permettent des solutions de recyclage constantes et accessibles pour les matières désignées.
- Appuyer et bonifier les programmes, initiatives et projets de recyclage.
- Accroître les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP), en introduire de nouveaux et augmenter la gamme de matières désignées.
- Réduire l'empreinte de carbone de la province par le biais d'activités de recyclage.
- Sensibiliser les consommateurs, les producteurs et les intervenants aux bienfaits du recyclage par la communication.
- Appuyer le gouvernement et les producteurs dans la mise en œuvre de programmes REP efficaces et productifs.
- Appuyer et stimuler l'expansion de programmes de recyclage afin d'inclure les pneus et les pneus hors-route.
- Agir à titre d'experts en la matière lors de la rédaction de législation et de réglementation ayant trait au recyclage.
- Appuyer au besoin les commissions de services régionaux dans leurs activités et programmes de recyclage.
- Effectuer de la recherche au sujet de technologies nouvelles et émergentes en matière de programmes de recyclage et en tenir compte.
- Rechercher et découvrir des marchés pour les matières recyclées.



Nos objectifs et incidence

Activités incitant à la participation des intervenants pour atteindre des buts communs.

Recycle NB invite les intervenants à prendre part aux réunions régulières du Comité consultatif de l'industrie (CCI) afin de discuter d'enjeux, de préoccupations et d'idées ainsi que pour élaborer des solutions novatrices de détournement des déchets en réponse à des défis particuliers qui se posent aux programmes. Un tel climat de coopération fait en sorte qu'une variété de points de vue sont mis de l'avant dans l'exploitation de chaque programme.

En 2023, les membres du CCI pour le programme de l'huile et du glycol usés se sont réunis à deux reprises. Ceux du CCI pour les programmes d'entretien des pneus, de la peinture, et des déchets électroniques se sont réunis une fois chacun.

Activités qui augmentent la sensibilisation des consommateurs au sujet de la réduction des déchets.

Recycle NB a mis sur pied une vaste campagne de marketing et de communication comprenant des annonces payées à la télévision, dans l'internet et dans des publications imprimées, ainsi que dans les médias sensibilisés, les médias sociaux et par le biais de sensibilisation communautaire (Salons de l'habitation/commerciaux), de même que par l'entremise de partenariats stratégiques visant à appuyer des projets communautaires (Habitat pour l'humanité).

Activités qui augmentent le lien entre les efforts de recyclage et la réduction de l'empreinte de carbone.

En vertu du Règlement sur les matières désignées, Recycle NB doit veiller à ce que les exigences ayant trait aux émissions de gaz à effet de serre soient prises en compte dans les plans d'écologisation soumis par les exploitants des programmes au nom des propriétaires de marques. Les propriétaires de marques doivent démontrer comment ils prévoient réduire ou éliminer l'empreinte environnementale de leurs produits et décrire l'incidence des émissions de gaz à effet de serre qui découlera de la mise en œuvre de leur plan d'écologisation, de même que les occasions de réduire cette incidence sur l'environnement.

Activités qui augmentent la sensibilisation aux bienfaits du recyclage.

Recycle NB a lancé une vaste campagne de marketing et de communications qui visait principalement à augmenter le nombre de visites à son site web, et à sensibiliser à l'existence et à l'emplacement des points de collecte pour les matières désignées. Parmi les tactiques utilisées, notons l'appui aux campagnes nationales et internationales de sensibilisation à l'environnement et au recyclage (Jour de la Terre, Journée mondiale de l'environnement, Mois de l'économie circulaire).

Activités qui contribuent à accroître la participation aux programmes.

Recycle NB a établi des cibles spécifiques pour les éco-organismes et surveille les indicateurs de rendement clés afin de veiller à leur conformité avec le Règlement sur les matières désignées. Pour en savoir plus au sujet des cibles et des IRC, veuillez consulter les pages 8 à 17 du présent rapport annuel.

Activités qui permettent d'incorporer le recyclage dans le quotidien des gens.

Recycle NB œuvre avec les intervenants de l'industrie afin de créer des programmes de gestion des déchets qui facilitent la tâche aux Néo-Brunswickois en matière de recyclage des matières désignées. Les éco-organismes élaborent des plans d'écologisation pour chaque programme de recyclage qui comprennent un plan pour la collecte, le transport, l'entreposage et la gestion des matières désignées. En 2023 la Commission a approuvé deux plans d'écologisation : celui des emballages et des produits de papier, et celui du programme de recyclage des produits pharmaceutiques et des objets médicaux pointus ou tranchants.

États financiers vérifiés

Veuillez consulter la page 26 du rapport des états financiers vérifiés 2023 de Recycle NB.

Déclaration du président de la Commission

Tel que l'exige la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, je, Erik Matchett, président de la Commission de Recycle NB, déclare que je suis redevable pour la préparation du rapport annuel du Plan d'affaires 2023 de Recycle NB et pour l'atteinte des buts et objectifs spécifiques du plan.



États financiers de

RECYCLE NOUVEAU- BRUNSWICK

Exercice clos le 31 décembre 2023

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 12
Tableau 1 - Pneus	13
Tableau 2 - Huile et glycol	14
Tableau 3 - Peinture	15
Tableau 4 - Produits électroniques	16
Tableau 5 - Emballages et produits de papier	17
Tableau 6 - Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	18
Tableau 7 - Récipients à boisson	19



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Place Frederick Tour TD
700-77, rue Westmorland
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Canada
Téléphone 506 452 8000
Télécopieur 506 450 0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Recycle Nouveau-Brunswick (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, à l'exception des incidences possibles de la situation décrite au paragraphe « **Fondement de l'opinion avec réserve** », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution des actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses revenus de la perception de droits de recyclage de pneus conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, et dont l'intégralité ne se prête pas à une vérification d'audit satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus provenant des droits et prélèvements s'est limitée au montant comptabilisé dans les livres de l'entité et nous n'avons pas été en mesure de déterminer si des ajustements pouvaient être nécessaires pour :

- l'actif à court terme déclaré dans les états de la situation financière au 31 décembre 2023 et 2022;
- les produits du programme d'intendance des pneus et l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges déclarés dans les états des résultats pour les exercices clos en 2023 et 2022;
- l'actif net, au début et à la fin de l'exercice, déclaré dans les états de l'évolution des actifs nets pour les exercices clos en 2023 et 2022;
- l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges déclaré dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos en 2023 et 2022.



Notre opinion sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 a donc été émise avec réserve en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le document Rapport Annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le document Rapport Annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous cernons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.L. C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 28 juin 2024

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de la situation financière

Au 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse	2 113 469 \$	2 376 388 \$
Débiteurs (note 2)	1 908 648	1 075 266
Montants REP recouvrables (note 3)	74 138	140 298
	<u>4 096 255</u>	<u>3 591 952</u>
Placements (note 4)	726 531	695 490
Immobilisations (note 5)	52 537	30 872
	<u>4 875 323 \$</u>	<u>4 318 314 \$</u>
Passif et actif net		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	634 632 \$	619 371 \$
Avantages sociaux futurs (note 6)	123 878	115 238
	<u>758 510</u>	<u>734 609</u>
Actif net		
Investis en immobilisations	52 537	30 872
Non affectés	4 064 276	3 552 833
	<u>4 116 813</u>	<u>3 583 705</u>
Obligations contractuelles (note 8)		
Événements subséquent (note 8)		
Éventualités (note 9)		
	<u>4 875 323 \$</u>	<u>4 318 314 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom de la Commission,



, administrateur



, administrateur

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits		
Pneus	5 491 656 \$	5 699 953 \$
Huile et glycol	138 041	183 673
Peinture	45 520	55 685
Produits électroniques	90 652	110 971
Emballages et produits de papier	409 625	554 957
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	22 394	10 257
Récipients à boisson	427 158	–
Autres	69 659	–
	6 694 705	6 615 496
Charges		
Pneus (tableau 1)	5 151 391	6 260 521
Huile et glycol (tableau 2)	138 041	183 673
Peinture (tableau 3)	45 520	55 685
Produits électroniques (tableau 4)	90 652	110 971
Emballages et produits de papier (tableau 5)	409 625	554 957
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants (tableau 6)	22 393	10 257
Récipients à boisson (tableau 7)	427 158	–
Autres	9 271	56 988
	6 294 051	7 233 052
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant l'élément suivant	400 654	(617 556)
Revenus de placement	132 454	56 626
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	533 108 \$	(560 930)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2023	Total 2022
Solde au début de l'exercice	30 872 \$	3 552 833 \$	3 583 705 \$	4 144 635 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(28 566)	561 674	533 108	(560 930)
Variation nette des investissements en immobilisations	50 231	(50 231)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	52 537 \$	4 064 276 \$	4 116 813 \$	3 583 705 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	533 108 \$	(560 930)\$
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	28 566	23 826
Charges au titre des avantages sociaux futurs	8 640	12 973
	570 314	(524 131)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	(833 382)	403 916
Diminution (augmentation) des montants REP recouvrables	66 160	(140 298)
Augmentation (diminution) de créditeurs et charges à payer	15 261	(93 351)
Diminution des montants REP payables	–	(72 144)
	(181 647)	(426 008)
Activité d'investissement		
Variation nette des placements	(31 041)	(9 410)
Activité liée aux immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(50 231)	(22 800)
Diminution de l'encaisse	(262 919)	(458 218)
Encaisse au début de l'exercice	2 376 388	2 834 606
Encaisse à la fin de l'exercice	2 113 469 \$	2 376 388 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2023

Recycle Nouveau-Brunswick (l'« entité ») est un agent de la Couronne qui a été constitué en vertu du Règlement 2008-54 du Nouveau-Brunswick sous la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* (la « Loi »). Sa principale activité est de surveiller la collecte et le recyclage des pneus usés, de la peinture résiduelle, de l'huile et du glycol usagés, des déchets électroniques, des emballages et des produits de papier, des produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants, et des récipients à boisson (« matières désignées ») au nom du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. En vertu de la Loi, les droits perçus par l'entité dans le cadre de ses programmes de recyclage des matières recyclées doivent servir strictement à l'accomplissement de ses buts, comme il est établi dans la Loi, pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'entité a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public et la méthode du report pour la comptabilisation des contributions.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Actifs financiers et passifs financiers

Les instruments financiers de l'entité sont constitués de l'encaisse, de débiteurs, de placements et de créditeurs et charges à payer.

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés ultérieurement à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût ou au coût amorti, à moins que la direction choisisse d'évaluer les instruments à la juste valeur. L'entité n'a pas opté pour l'évaluation à la juste valeur de ses instruments financiers.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût amorti, incluant les placements, qui se rapprochant de la juste valeur.

On évalue annuellement s'il y a une baisse des valeurs des actifs financiers. Lorsqu'une baisse est déterminée comme n'étant pas temporaire, la somme de la perte est reportée dans les états des résultats.

b) Espèces en caisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont constituées d'espèces en caisse et de dépôts à terme qui sont hautement liquides, nets de chèques émis encore en circulation à la date du rapport.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeuble - améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

d) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. L'entité comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

e) Constatation des produits

Les revenus découlant du programme d'intendance des pneus, ce qui comprend les droits et les redevances pour les pneus usés, sont comptabilisés dans les revenus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, l'entité utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

Les revenus des programmes REP sont constatés dans les revenus, lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'une affectation externe à utilisation pour des fins déterminées sont reportés sur l'état de la situation financière et constatés à titre de revenus pendant la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées.

Les revenus de placement sont constatés dans l'exercice où ils sont acquis.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

1. Principales conventions comptables (suite)

f) Attribution des charges

L'entité inscrit un certain nombre de charges par programme. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts directs et ceux des dépenses générales ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications, aux dépenses de bureau et d'installations. L'entité attribue les dépenses générales en fonction des revenus prévus générés par les programmes de même que les efforts nécessaires pour superviser chaque programme.

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, les charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

h) Adoption de nouvelles normes comptables :

Le 1^{er} janvier 2023, l'entité a choisi d'appliquer le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisation ». Cette nouvelle norme comptable détermine la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par une entité du secteur public. L'adoption de cette norme a été faite selon la méthode rétrospective modifiée à la date d'adoption. La mise en œuvre de cette norme n'a pas exigé que l'entité présente des ajustements aux états financiers étant donné que l'entité ne possède aucune obligation juridique importante afférente à la mise hors service de ses immobilisations.

2. Débiteurs

	2023	2022
Droits sur les pneus	491 747 \$	416 729 \$
Programmes REP	525 000	–
Taxe de vente	891 901	658 537
	1 908 648 \$	1 075 266 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

3. Montants REP recouvrables/payables

Les programmes de récupération de l'huile et du glycol, d'écologisation de la peinture, de recyclage des déchets électroniques, de recyclage des emballages et des produits de papier, de recyclage des produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants, et de recyclage des récipients à boisson sont des programmes de responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à leur égard. Chaque producteur se voit imposer des frais qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes des ententes de REP, les coûts engagés par l'entité dans le cadre de l'administration de ces programmes sont facturés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés est inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût sur les sommes reçues est inscrit à titre de recouvrable en fin d'exercice.

Montants REP recouvrables (payables)	2023	2022
Huile et glycol	(180 900)\$	(40 191)\$
Peinture	(116 479)	(55 999)
Électroniques	(499 373)	(328 725)
Emballages et produits de papier	964 582	554 957
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	4 150	10 256
Récipients à boisson	(97 842)	–
	74 138 \$	140 298 \$

4. Placements

	2023	2022
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance	138 718 \$	133 064 \$
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	119 071	114 026
Compte d'épargne-placement, RBC série A	117 544	112 714
Compte d'épargne-placement, BNE	351 198	335 686
	726 531 \$	695 490 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

5. Immobilisations

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immeuble - améliorations locatives	70 935 \$	70 935 \$	– \$	– \$
Mobilier et agencements	85 666	80 973	4 693	2 947
Matériel informatique	282 905	235 994	46 911	27 335
Équipement opérationnel	4 808	3 875	933	590
	444 314 \$	391 777 \$	52 537 \$	30 872 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 28 566 \$ (23 826 \$ en 2022).

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'entité obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été établie et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2023	2022
Obligation liée aux congés de maladie accumulés au début de l'exercice	115 238 \$	102 265 \$
Coût des services rendus de la période	19 417	18 562
Paiements des avantages sociaux futurs	(10 777)	(5 589)
Obligation liée aux congés de maladie accumulés à la fin de l'exercice	123 878 \$	115 238 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

7. Attribution des charges

Toutes les charges de nature générale et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été attribuées comme suit :

	Pourcentage		Répartition	
	2023	2022	2023	2022
Pneus	10,8 %	18,2 %	135 528 \$	201 838 \$
Huile et glycol	10,8 %	16,5 %	135 528	182 985
Peinture	3,6 %	5,0 %	45 176	55 450
Électroniques	7,2 %	9,9 %	90 352	109 791
Emballages et produits de papier	32,3 %	49,6 %	405 330	550 063
Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants	1,7 %	0,8 %	21 333	8 872
Récipients à boisson	33,6 %	_ %	421 643	–
			1 254 890 \$	1 108 999 \$

8. Obligations contractuelles

Au cours de l'année, l'entité a conclu un contrat de location de locaux expirant en 2025. Subséquemment à la clôture de l'exercice, l'entité a prolongé le contrat de location de locaux pour le bureau, qui prendra fin en 2035. Les paiements annuels sont comme suit :

2024	38 047 \$
2025	38 047
2026	38 047
2027	38 047
2028	38 047
	190 235 \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

9. Éventualités

L'entité a signé un contrat, se terminant en février 2025, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et s'élevaient à 360 \$ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois par année, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance est comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement n'est apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire est versé, ou TRACC fait un remboursement. L'entité administre la rétribution relative à ce contrat au nom du gouvernement du Nouveau-Brunswick et verse ou reçoit tout montant d'ajustement.

10. Opérations avec des parties liées

L'entité est un agent du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, l'entité a perçu des droits de recyclage et des redevances sur les pneus usés s'élevant à environ 883 586 \$ (846 746 \$ en 2022), somme qui a été perçue par l'entremise de Service Nouveau-Brunswick.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés.

11. Gestion des risques financiers

L'entité est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que l'entité subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par l'entité comme l'encaisse, les débiteurs, les recouvrements REP et les placements.

L'entité gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs et aux recouvrements REP est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice et la nature de la réglementation concernant ses programmes pour les matières désignées.

L'exposition maximale au risque de crédit de l'entité au 31 décembre 2023 correspond à la valeur comptable des actifs.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2023

11. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de l'entité ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'entité ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'entité gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle dispose toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 1 - Pneus

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits	5 491 656 \$	5 699 953 \$
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	4 950 416	6 016 806
Frais généraux et administratifs	91 581	80 363
Salaires et avantages sociaux	76 193	104 809
Communications et traduction	30 116	54 206
Amortissement des immobilisations	3 085	4 337
	5 151 391	6 260 521
	340 265 \$	(560 568)\$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 2 – Huile et glycol

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits	138 041 \$	183 673 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	76 193	95 019
Communications et traduction	30 116	49 142
Frais généraux et administratifs	28 647	35 581
Amortissement des immobilisations	3 085	3 931
	138 041	183 673
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Peinture

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits	45 520 \$	55 685 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	25 398	28 794
Communications et traduction	10 039	14 892
Frais généraux et administratifs	9 055	10 808
Amortissement des immobilisations	1 028	1 191
	45 520	55 685
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 4 – Produits électroniques

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits	90 652 \$	110 971 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	50 795	57 011
Communications et traduction	20 077	30 440
Frais généraux et administratifs	17 723	21 161
Amortissement des immobilisations	2 057	2 359
	90 652	110 971
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 5 - Emballages et produits de papier

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits	409 625 \$	554 957 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	227 874	285 633
Communications et traduction	93 569	152 196
Frais généraux et administratifs	78 955	105 311
Amortissement des immobilisations	9 227	11 817
	409 625	554 957
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 6 - Produits pharmaceutiques et objets médicaux pointus ou tranchants

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits	22 393 \$	10 257 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	11 993	4 607
Frais généraux et administratifs	5 174	1 692
Communications et traduction	4 740	3 767
Amortissement des immobilisations	486	191
	22 393	10 257
	– \$	– \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 7 – Récipients à boisson

Exercice clos le 31 décembre 2023, avec les informations comparatives pour 2022

	2023	2022
Produits	427 158 \$	– \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	237 045	–
Frais généraux et administratifs	86 821	–
Communications et traduction	93 694	–
Amortissement des immobilisations	9 598	–
	427 158	–
	– \$	– \$



Recycle NB

Bureau : 277, rue Main, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3A 1E1

Téléphone : 1-506-454-8473 • 1-888-322-8473 (Sans frais)

Télécopieur : 1-506-454-8471

Courriel : info@recyclenb.com

Adresse postale : C.P. 308, station A, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Y9

Site Web : www.recyclenb.com

Facebook : www.facebook.com/RecycleNB